

Lundi 18 novembre 2024

Les services à domicile, grands oubliés du PLFSS ?
UNA s'alarme de l'invisibilisation des services à domicile

À la suite de la conférence de presse de présentation du budget de la sécurité sociale 2025 par la commission des affaires sociales du Sénat, UNA s'inquiète de l'absence de mesure pour les services médico-sociaux à domicile alors qu'ils ne cessent d'alerter sur leur fragilité financière et leur capacité à survivre pour accompagner les plus fragiles à domicile.

« Nous comprenons parfaitement les contraintes budgétaires qui pèsent sur les comptes publics. Mais l'absence de soutien conduira immanquablement à accélérer deux tendances très inquiétantes. D'une part, le rythme de fermetures des services autonomie à domicile ne pourra que se renforcer. D'autre part, ces services vont être contraints de pratiquer des restes à charge pour les bénéficiaires et ainsi exclure progressivement de nombreux Français d'accompagnement à domicile. » Marie-Reine Tillon, Présidente UNA.

Lors de sa conférence de presse sur le PLFSS 2025, la commission des affaires sociales a notamment annoncé la création d'une contribution par le travail de sept heures pour alimenter la branche Autonomie. Cette contribution devrait permettre la mise en place en 2025 d'un fonds de soutien de 500 millions d'euros aux établissements de santé ou médico-sociaux en difficulté. UNA est consciente que la situation des établissements nécessite un soutien mais demande que les structures d'accompagnement à domicile puissent en bénéficier. Leur situation est tout aussi dramatique, alors que les besoins s'accroissent et que les Français souhaitent davantage rester à domicile.

Le fait qu'en 2024, le fonds de soutien n'ait bénéficié qu'aux EHPAD, marque le désengagement des pouvoirs publics pour les services d'aide et de soins à domicile, contrairement aux discours sur le virage domiciliaire et au principe même de solidarité nationale qui a justifié la création de la branche autonomie.

Même si le Sénat annonce également une dotation de 200 millions d'euros aux départements pour le déploiement des réformes en cours en mentionnant le Segur et la réforme des services autonomie à domicile, nous ne pouvons nous satisfaire d'un soutien uniquement aux financeurs, sans garantie que ces sommes parviennent effectivement aux services. UNA appelle à clarifier ces annonces et à sécuriser des moyens suffisants pour le déploiement de la réforme des services autonomie à domicile.

Contacts presse:

UNA: Chantal Thorigny

c.thorigny@una.fr - Tél.: 07.88.15.11.56

Scopus Communication:

Sylvain Camus: sylvain.camus@scopuscommunication.fr Tél: 06.12.16.38.60

A propos de UNA:

Créée en 1970, L'Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles (UNA) est une fédération à but non lucratif. UNA est un mouvement associatif militant, un syndicat d'employeurs et un réseau d'associations, mutuelles, fondations, services publics territoriaux (CCAS/CIAS) et hospitaliers. La fédération représente plus de 600 structures adhérentes, employant 66 145 salariés. Les structures adhérentes à UNA gèrent des activités de services d'aide et d'accompagnement à domicile auprès des personnes vulnérables, des services de soins à domicile (CSI, SSIAD), des services autonomie à domicile (SAD), des services d'accompagnement des familles, des structures d'accueil et de garde d'enfants à domicile, des services à la personne.